Réunion du 20 décembre 2017
P.V. n° 4

Présents : M. BORDIER - DAUBA.
Administratifs : MM. VALLET - MOUTHAUD (Pôle Compétitions).

*****

COUPE NOUVELLE-AQUITAINE DE FOOTBALL-ENTREPRISE

28 Engagés

Semaine 4	1er Tour	12	matches avec	24	clubs			
Semaine 12	1/8èmes de Finale	8	matches avec	12	clubs	+	4	exempts
Semaine 15	1/4 de Finale	4	matches avec	8	clubs			
26/05/2017	1/2 Finales	2	matches avec	4	clubs			
03/06/2017	Finale	1	match avec	2	clubs			

1er Tour :

Le tirage au sort intégral est effectué dans les locaux du Crédit Agricole d'Aquitaine à Bordeaux (33).
Vous pourrez retrouver toutes les photos sur le site de la LFNA ainsi que sur sa page Facebook.

12 Matches à jouer sur le terrain du club premier nommé lors de la **semaine 4 (du lundi 22/01/2018 au samedi 27/01/2018 au plus tard).**
Les clubs opposés doivent se contacter afin de communiquer rapidement à la Ligue la date, le lieu et l'horaire de chaque rencontre comme mentionné ci-après :

- **à 15H00** pour les clubs ne disposant pas d'un éclairage classé
- **à 20H00** pour les clubs pouvant accueillir une rencontre en nocturne grâce à un éclairage classé E1 à E5
- **à 14H30** sur la période du 15 Novembre au 15 Février.

En cas de match nul à la fin du temps règlementaire, les équipes se départageront par l'épreuve des coups de pied au but (**pas de prolongations**).

Les arbitres centraux sont désignés par la **C.R. Arbitrage** et les **arbitres-assistants** par la **C.D. Arbitrage** du District du club recevant.

Si le terrain du club recevant est indisponible ou fait l'objet d'une interdiction municipale d'utilisation et si ce club ne peut proposer de terrain de repli, la rencontre est automatiquement inversée.
A défaut d'utilisation des terrains des clubs opposés, la rencontre est automatiquement reportée et fixée à une date prioritaire par rapport au championnat régional ou départemental.

LICENCES, QUALIFICATIONS ET PARTICIPATION

Les conditions de participation sont celles qui régissent l'équipe première du club dans son championnat. Toutefois :
- le nombre de joueurs mutés est limité dans les conditions de l'article 160 des Règlements Généraux de la F.F.F.
- le nombre de joueurs titulaires d'une licence de Football Entreprise et d'une licence Libre, Foot Loisir ou de Futsal pouvant être inscrit sur la feuille de match de Coupe Nouvelle-Aquitaine de Football Entreprise est limité à **4** sur l'ensemble de l'épreuve.

En conformité avec l'article 144 des Règlements Généraux de la Fédération et 24.A des règlements de la LFNA, il peut être procédé au remplacement de trois joueurs au cours d'un match sur toute la compétition.
Les clubs peuvent faire figurer **14** joueurs maximum sur la feuille de match durant toute l'épreuve.
Les joueurs étant sous contrat Professionnel ou Fédéral ne peuvent pas participer à une rencontre de cette épreuve.
La règlementation de l'Exclusion Temporaire reprise à l'annexe 3 des RG de la LFNA est applicable sur toute la compétition.

NOTE AUX CLUBS

Aucun frais de déplacement ne sera perçu par les clubs visiteurs.
Jusqu'aux 1/8èmes de Finale inclus, les frais d'arbitrage et de délégation restent à la charge du club recevant (**réglés par virement par la LFNA – ne pas régler sur place**). Si la recette de la rencontre est supérieure à 50 €, la répartition s'effectue de manière égale entre les clubs (50%). Dans le cas où la recette est inférieure à 50 €, le club recevant la garde en totalité.

ACCES AUX MATCHES

Les dirigeants et joueurs de chacun des clubs en présence ont droit à l'entrée gratuite sur présentation de leur attestation-licence reçue par courriel. A défaut de fourniture d'adresse mail par le licencié, le club fournira une liste des licenciés émanant de Footclubs.

TRANSMISSION DES FEUILLES DE MATCHES

Les clubs recevants doivent scanner la feuille de match (recto et verso) et l'envoyer par mail à la Ligue dès le soir du match à pmouthaud@lfna.fff.fr
Cette formalité est **ABSOLUMENT OBLIGATOIRE afin de pouvoir fournir dans les délais impartis les qualifiés à la F.F.F.**

20216145 : A.L.S. C.E. MAIF Niort / A .S.C.L. Hôpital Niort
20216146 : A.S. I.M. Niort / MACIF Niort
20216147 : A.S. SAFT Poitiers / A.S. MAAF Chauray
20216156 : Transports en Commun Bordeaux / Cdiscount Sports Bordeaux
20216157 : Pages Jaunes Bordeaux / Football Nobi Nobi
20216158 : A. Spatiale S. Aquitaine / Association 2C Sports
20216159 : A.S. Loventa Automatique / A. des Municipaux Bordeaux
20216160 : A.S.P.T.T. Et C.P. Bordeaux / F.C. Le Bon Jouet
20216161 : Bouygues Télécom F. Mérignac / Sextant Avionique S.
20216162 : Dassault Bordeaux Sports / A. Personnel Opéra National de Bordeaux
20216163 : C.G.I. Bordeaux Football Club / A.S. de l'Institut Bergonié
20216164 : Bordeleko Eskual Etxea Football / A.S. Michelin Bassens

Le Secrétaire de séance,
Philippe MOUTHAUD